

Séance du conseil communal du 21 Mars 2009 à 9 Heures.

Présents : M. André DRICOT, Bourgmestre-Président;
M. Philippe BELOT, Mme Sabine MAGIS, M. Georges DE COSTER,
Echevin (e) s;
MM. Pascal JACQUIEZ, Michel PAULY, Christian HERNOUX,
Mme Sophie VERHELST, M. Jacques PETITJEAN, Mme Brigitte GILLES,
M. Christian LATHURAZ. Conseiller (e) s Communaux;
Mme Sabrina LAUVAUX, Présidente C.P.A.S.
Mr Sylvain COLLARD, Secrétaire Communal ff.

Sauf indication contraire, les points sont votés à l'unanimité.

Le Conseil, en séance publique

Rapport de présentation du budget et sur les affaires de la commune au cours de la période du 01/10/2007 au 30/09/2008.

PREND connaissance du rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune établi par le Collège Communal pour la période du 1/10/2007 au 30/09/2008.

Décision sur ventilation des subsides.

FIXE la liste des subsides.

DETAIL DES SUBSIDES ALLOUES

Article	Libellé	Bénéficiaire	Montant €
561/332/03	Syndicat d'initiative	Bertrand J-M.	4.500
721/124/24	Saint Nicolas : 12€ / Elève gardien	NEY Daniel	840
722/124/22	Voyage scolaire : 12€ / Elève primaire	NEY Daniel	2.000
722/332 01/02	Comite activités parascolaires : 12€ / Elève primaire et gardien	NEY Daniel	2.300
722/332 02/02	Amicale Lycée C F de Doische : 12€ / Elève Primaire et Gardien	DERINE André	1.100
762/332/02	Plaine de vacances	Foyer Culturel – COULONVAUX Stéphane	1.500
762/332 02/03	Foyer Culturel	COULONVAUX Stéphane	36.270
762/332 03	Mérite Culturel	DRICOT André / BELOT Philippe	500
762/332 03/03	Intervention charges locatives Foyer Jean XXIII	Comité Foyer Jean XXIII	500
762/332 04/03	Intervention charges locatives salles « La Grange »	Comité salle « La Grange »	500
762/332 01/02	Mérite Sportif	DRICOT André / MAGIS Sabine	500
764/332/03	Aide locative salle	Comité Volley	1.735

	Lycée pour Volley et Danse	Comité Danse	620
764/332/03	Subvention fonctionnement	Comité Balle Pelote Niverlée Comité Balle Pelote M-La-Gde Comité Balle Pelote Vodelée Comité Tennis de table	500 500 500 500
772/332/02	Société de Musique	MASSET Daniel	620
780/332/02	Canal C	Canal C	1.670,67
825/331/01	Primes de Naissance : 35€ par enfant	Divers	1.400
900/331/01	Economies d'énergie	Divers	3.000
922/332/03	Logements Sociaux	A.I.S.	800

Le Conseil communal habilite le collège communal pour admettre un changement de destinataire du subsidie à la condition expresse que son affectation reste inchangée.

Art 101/124/02 : délégation au Collège Communal pour petits investissements : Fixation des limites par marché et par unité.

DONNE délégation au Collège Communal pour réaliser des petits investissements à partir de l'article 101/124-02 du budget ordinaire – crédit total 750 €.

Art 104/124/02 : délégation au Collège Communal pour petits investissements : Fixation des limites par marché et par unité.

DONNE délégation au Collège Communal pour réaliser des petits investissements à partir de l'article 104/124-02 du budget ordinaire – crédit total 750 €.

Art 421/124/01-02 : délégation au Collège Communal pour petits investissements : Fixation des limites par marché et par unité.

DONNE délégation au Collège Communal pour réaliser des petits investissements à partir de l'article 421/124/01-02 du budget ordinaire – crédit total 2.500 €.

Art 722/124/06-02 : délégation au Collège Communal pour petits investissements : Fixation des limites par marché et par unité.

DONNE délégation au Collège Communal pour réaliser des petits investissements à partir de l'article 722/124/06-02 du budget ordinaire – crédit total 750 €.

Décision sur investissements à réaliser dans le cadre du budget extraordinaire après approbation de ce dernier

- a) **Achat matériel informatique : Initiation NTIC.**
- b) **Achat matériel informatique : Administration.**
- c) **Achat rétroprojecteur + Ecran.**
- d) **Achat matériel de signalisation routière et petit équipement.**

- e) **Achat de mobilier pour espace de convivialité.**
- f) **Achat mobilier scolaire**
- g) **Achat de columbariums**

DECIDE de passer des marchés ayant pour objets l'acquisition

- d'ordinateurs pour l'initiation aux Nouvelles Technologies - 9 oui / 2 non (P. JACQUIEZ - C. LATHURAZ)
- l'achat d'un ordinateur pour les services administratifs
- l'achat d'un rétroprojecteur + l'écran -10 oui / 1 non (C. LATHURAZ)
- l'acquisition de matériel de signalisation routière et petit équipement
- l'acquisition de mobiliers pour les espaces de convivialité -10 oui / 1 non (P. JACQUIEZ)
- l'acquisition de mobiliers scolaires (si nécessaire)
- l'acquisition de columbariums pour réapprovisionner le stock.

Décision sur travaux à réaliser dans le cadre du budget extraordinaire après approbation de ce dernier

- a) **Maintenance extraordinaire égouts.**
- b) **Maintenance extraordinaire filets d'eau.**

DECIDE de passer des marchés ayant pour objets l'acquisition des fournitures destinées aux travaux à réaliser au système d'égouttage ainsi qu'à la construction de filets d'eau.

Budget communal 2009.

APPROUVE par 8 oui et 3 abstentions (P. JACQUIEZ, C. LATHURAZ, C. HERNOUX) le budget communal de l'exercice 2009, service ordinaire et extraordinaire confondus. Le résultat final s'établit comme suit :

<u>Service Ordinaire</u>	<u>Service Extraordinaire</u>
Exercice propre : + 109.385,95 €	Exercice propre : + 46.652,46 €
Exercice général : + 719.833,89 €	Exercice général : EQUILIBRE

Dotation communale budget 2009 de la zone de police.

FIXE une dotation de 190.283,56 € à verser à la zone de Police pour participation au fonctionnement de cette dernière.

PLAN TRIENNAL 2007-2009 – ANNEE 2008.01 & ANNEE 2009.01 – AMELIORATION DU CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N° 273 DE NIVERLEE A ROMEREE – APPROBATION CONTRAT D'AUTEUR DE PROJET ET DESIGNATION D'UN COORDINATEUR PROJET ET REALISATION - DECISION

APPROUVE le contrat d'études nous proposé par l'Intercommunale INASEP dans le cadre des travaux d'aménagement du chemin de grande communication de Niverlée à Romerée (Phase 1 et 2).

Le montant global des travaux est estimé (HTVA et frais d'études) à 434.000,00 €.

DESIGNE Monsieur Charles ADAM en qualité de coordinateur Sécurité « Projet » et « Réalisation » dans le cadre de la convention n° C-C.S.S.P+R-09-023.

Location chasse communale 2009 : Modification Cahier Spécial des Charges.

MODIFIE par 10 oui et 1 abstention (C. LATHURAZ) les clauses particulières du cahier des charges en prévenant les amateurs qu'une procédure en justice est en cours.

Ratification délibération du Collège communal du 04/02/2009 relative au dépassement de crédit au 421/140/13.2009.

RATIFIE la délibération du Collège Communal du 04 Février 2009 décidant sur base de l'art L 1311-5 du CDLD d'accepter un dépassement des douzièmes provisoires pour l'achat de sels de déneigement.

Modification par élargissement du chemin vicinal N°9 (rue Croix Colson) à Romérée.

DECIDE de proposer au Collège Provincial de Namur la reconnaissance de l'élargissement du chemin vicinal N° 9 conformément au plan dressé par Mr Guy DAFPE, Géomètre expert Immobilier au service technique provincial.

Modification par élargissement d'un tronçon du sentier vicinal N°41 et incorporation des emprises résultant de cet élargissement à la voirie.

DECIDE de proposer au Collège Provincial de Namur la modification par élargissement d'un tronçon du sentier vicinal N°41 et incorporation des emprises résultant de cet élargissement à la voirie et ce conformément au plan dressé par Mr Guy DAFPE Géomètre expert Immobilier au service technique provincial.

Le plan sera transmis au Collège Provincial avec le dossier contenant les réclamations.

Maison de l'Urbanisme de l'Arrondissement de Philippeville asbl : Accueil d'un Guichet Energie itinérant sur les arrondissements de Dinant-Philippeville.

DECIDE par 10 oui et 1 non (M. PAULY) de donner un accord de principe sur le projet, de mettre à disposition, pour une permanence mensuelle ou bimensuelle du Guichet Itinérant de l'Energie, un local équipé au minimum d'un bureau, de trois chaises, d'une connexion Internet et, si possible, d'une imprimante ou d'une connexion à une imprimante réseau et de prévoir au budget 2009 à l'art 552/161/48 une somme de 5.000 € à titre d'avance récupérable pour constituer un fonds de trésorerie destiné au préfinancement du projet et au démarrage de l'activité.

Réfection du tournant à la sortie de Matagne-la-Petite vers Matagne-la-Grande : Approbation cahier spécial des charges, choix du mode de passation du marché – Décision.

D'APPROUVER le projet des travaux d'entretien de voirie 2009 à 5680 Matagne-la-Petite, au montant de 4.840,00 € EUROS TVA Compris ainsi que les documents décrits ci-dessus. Un marché sera passé par la procédure négociée sans publicité, conformément à l'article 17, par. 2, 1°, a. de la loi du 24.12.1993 relative aux marchés publics et à l'article 120 de l'Arrêté royal d'application du 08.01.1996 ;

Approbation PV de la séance précédente du Conseil Communal.

La séance du Conseil communal s'étant déroulée sans intervention, le procès-verbal est considéré comme approuvé.

La séance est terminée, il est 11 heures 14 '.
Le Président lève la séance.